



**natur&ëmwelt** a.s.b.l.

5, route de Luxembourg  
L-1899 Kockelscheuer  
T: (+352) 29 04 04 - 1  
RCS n° F9032

F: (+352) 29 05 04  
secretariat@naturemwelt.lu  
www.naturemwelt.lu

## **Observations et suggestions de natur&ëmwelt a.s.b.l. dans le cadre de la consultation publique des plans d'actions concernant cinq espèces exotiques envahissantes**

Environ 60 plantes et 70 animaux exotiques envahissants sont actuellement présents au Luxembourg. La pénétration de ces espèces dans notre écosystème naturel peut poser de nombreux problèmes. En entrant en concurrence pour la nourriture, l'habitat et la nidification, en transmettant des maladies et en perturbant leur génétique, ils peuvent menacer les espèces indigènes en leur existence et ainsi la diversité naturelle des espèces et l'équilibre écologique. Pour ces raisons, il est important de contrôler et lutter contre les espèces exotiques envahissantes qui posent problème.

Au Luxembourg, actuellement douze plans d'action contre des espèces invasives sont en place et cinq projets de plans d'actions sont actuellement en consultation publique. De plus, une nouvelle stratégie pour surveiller, contrôler et gérer davantage ces espèces a été lancée fin juin par le ministère de l'environnement.

### **natur&ëmwelt a les remarques générales concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes :**

- Considérant que les espèces visées par les plans d'actions sont difficilement éradicables, il faut absolument éviter toute propagation supplémentaire. Pour cela, tous les acteurs du terrain, tels que gardes forestiers, agents communaux et étatiques doivent suivre une formation adéquate pour gérer les espèces envahissantes.
- En raison de la fragilité des écosystèmes, de nouvelles espèces exotiques envahissantes risquent d'apparaître et de se multiplier dans les années à venir. Ainsi, il faut miser davantage sur un bon système d'alerte précoce, afin de détecter à temps les espèces potentiellement problématiques et d'agir le plus vite possible contre elles, afin d'éviter toute propagation. Pour cela, un monitoring exemplaire de toutes les espèces est nécessaire. Cependant les moyens budgétaires pour le suivi des espèces ont été partiellement réduits! Si, comme le stipule la stratégie nationale sur les espèces envahissantes, la Centrale Ornithologique de natur&ëmwelt est chargée du suivi de certaines de ces espèces, le ministère doit mettre à disposition les moyens financiers nécessaires à ce suivi.
- De plus, la sensibilisation du grand public doit être renforcée, étant donné que bon nombre des occurrences d'espèces invasives est dû à des lâchers ou évasions d'animaux

domestiques ou de plantes d'ornements des jardins privés. Une brochure à ce sujet à destination de la population et du commerce fait défaut à l'heure actuelle.

- Sachant que de nombreuses espèces invasives sont toujours en vente (p.ex. buddleia, tortues de Floride, etc.), il faudrait également sensibiliser le commerce à ne plus vendre d'espèces problématiques, voire interdire toute vente.
- Afin de combattre avec succès les espèces invasives et considérant les remarques formulées ci-dessus, il est essentiel de garantir d'un côté les moyens budgétaires adéquats et renforcer de l'autre côté les mesures concrètes et la législation y relative.

### **Concernant les nouveaux plans d'actions contre la Bernache du Canada et l'Ouette d'Egypte, actuellement en consultation public, natur&mwelt remarque :**

- L'une des mesures propagées dans le plan d'action pour l'Ouette d'Egypte est la destruction des nids, qui est une méthode laborieuse et peu efficace, car les nids sont rarement trouvés et des couvées tardives et ou de remplacement sont fréquentes. En ce qui concerne la de destruction des oeufs par stérilisation, il faut veiller à laisser un à deux oeufs intacts afin d'éviter que les oiseaux fassent une ponte de remplacement. Dans le cas d'utilisation de chiens de recherche pour trouver les nids, il faut veiller à éviter toute perturbation de la faune autochtone. Toute destruction de nichées devrait être documentée soigneusement et rapportée à la Centrale Ornithologique Luxembourg pour garantir le monitoring des populations (action 3.5).
- Les sites régulièrement utilisés par les espèces visés pour la construction de leur nids devraient être aménagés de sorte à ce qu'ils soient moins attractifs, tout en veillant à ne pas porter préjudice à la faune autochtone (p.ex. îlots arbustifs utilisés par les Bernaches du Canada au Haff Réimech).
- Afin de réduire le nombre d'individus par la destruction conséquente il serait judicieux de procéder de manière ciblée et par des personnes compétentes et bien formées à l'opposition d'une ouverture générale à la chasse.
- Le suivi annuel (action 3.3) prévu dans les plans d'action devrait se faire par la Centrale Ornithologique de natur&mwelt. Jusqu'à présent, les suivis étaient répétés tous les six ans dans le cadre du monitoring national (à Dumontshaff et Echternach plus fréquemment, mais pas annuellement). Afin de disposer de données standardisées, il est toutefois nécessaire d'établir un plan de monitoring détaillé avec une description du déroulement et de prévoir des budgets respectifs (au minimum 172 h / année).
- Puisque les populations de la Bernache du Canada et de l'Ouette d'Egypte semblent plus se rallier aux populations du bassin rhénan (Rhin et Moselle) que de celui de la Belgique, nous sommes d'avis que le monitoring devrait se rallier à la méthodologie en Allemagne (DDA). Une bonne base de données est primordiale, notamment afin de trancher dans la question de la destruction de ces espèces.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'action, il est important de vérifier régulièrement l'efficacité des mesures prises. Ainsi des analyses de l'eau peuvent s'avérer nécessaires pour vérifier l'impact des oies sur l'eutrophisation de l'eau et par conséquent le succès des mesures mises en places.